



API Lucie Aubrac

Sujet : Conseil d'Ecole

Date : 12 Novembre 2015

Ecole : Elémentaire

Lieu : Ecole Lucie Aubrac

Participants

- Madame MAALEM Elisabeth - chargée de la coordination des conseils d'écoles et des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, sous la responsabilité de Cathy Clouscard-Martinato,
- Monsieur LARRIBITE Jean – Directeur école élémentaire Lucie Aubrac,
Pour l'API :
- Audrey AUGUSTE-LAVAREC,
- Hélène BERTHOLLET,
- Sophie BOUR
- Robert CASAOS,
- Julie CHEVILLOT,
- Marie DAVID,
- Blandine DELFOSSE,
- Manel HAOUATI
- Damien LE TINIER
- Julie LE VU,



API Lucie Aubrac

Ordre du jour :

- Installation du nouveau Comité de Parents,
- Rentrée 2015, Présentation RASED, pôle ressources de circonscription,
- Règlement intérieur : mise en conformité avec le nouveau règlement départemental,
- Présentation du projet d'école,
- Vie scolaire : projets pour l'année en cours, coopérative scolaire (bilan 2014/2015)
- Travaux, hygiène, sécurité : point sur les reprises (garage à vélos, infiltrations), aménagements de la voirie aux abords de l'école, équipements sanitaires.

La séance s'ouvre à 18h15.

➤ **Introduction du nouveau comité de parents d'élèves :**

Cette année il y a eu 240 votants pour 646 inscrits soit un taux de participation de 37.15 % (232 suffrages exprimés) contre 41% l'an dernier malgré une ouverture du bureau de vote durant 45 minutes de plus.

Les 16 sièges sont répartis comme suit :

- API : obtient 10 sièges avec 141 votes soit 60,78%,
- FCPE : obtient 5 sièges avec 81 votes soit 34,91%
- PEEP : obtient 1 siège avec 10 votes soit 4,31%

Les résultats des élections ont été affichés à l'école.

➤ **Prévisions rentrée 2016 :**

A la rentrée scolaire 2015, l'école Lucie Aubrac comptait 390 élèves pour 15 classes soit une moyenne de 26 élèves par classe.

Pour la rentrée 2016, il est prévu le départ de 57 CM2 et l'arrivée de 75 CP.

La municipalité n'a pas encore avancé de solution pour accueillir ces nouveaux élèves.

➤ **RASED :**

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est une structure éducative pilotée par l'inspecteur de l'éducation nationale. Ce pôle, à l'échelle de la circonscription, est composé de 4 psychologues scolaires et de 2 enseignants spécialisés (1 pour la partie "adaptation" et l'autre pour la partie "rééducation"). Madame SABATHIE, la psychologue scolaire est affectée aux écoles Lucie AUBRAC, Alain SAVARY et Hélène BOUCHER.

La psychologue assure le lien avec les CMP, les évaluations des besoins des élèves mais n'assure pas les psychothérapies.



API Lucie Aubrac

➤ Règlement intérieur :

En application du nouveau règlement départemental, le règlement intérieur actuellement en vigueur a été modifié comme suit :

Ajout d'un préambule rappelant les fondements et les valeurs du service public d'éducation : « *Le service public d'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principe de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel, entre adultes et élèves et entre élèves, constitue également un des fondements de la vie collective* ».

Le nouveau règlement intérieur est adopté à la majorité et sera prochainement diffusé aux familles qui devront en prendre connaissance et retourner un coupon réponse attestant qu'ils en ont pris connaissance.

➤ Projets pour l'année 2015/2016 :

Le projet d'école 2014/2018 (texte officiel publié au BO n°23 du 4 juin 2015 joint) fondé sur le principe de « Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite » s'articule autour de 3 axes principaux :

- 1/ « l'enfant chercheur » piloté à Lucie Aubrac par MME HANOT,
- 2/ « Lire pour construire du sens » piloté par MME BILLAUDEAU,
- 3/ « Bien parler pour bien écrire » piloté par MME SIMON.

1/ « L'enfant chercheur » a pour but de rendre l'enfant acteur dans son apprentissage essentiellement pour les domaines des mathématiques et des sciences.

Pour les mathématiques : organisation d'un Rallye Maths pour les CM1 et CM2 qui se déroulera en 3 manches à 3 périodes de l'année. Chaque manche comprendra 10 sujets (10 questions ou problèmes à résoudre). Il s'en suivra une finale au niveau départemental.

Pour les enfants du cycle 2 : jeux mathématiques ou coopératifs (à cette occasion Mme LLIBRE lance un appel aux parents afin de les solliciter dans la fabrication des jeux).

Pour les sciences :

- les CP fabriqueront une sucette colorée,
- les élèves du cycle 2 fabriqueront des chocolats de forme originale (CE1 et CE2),
- les élèves de CE2, CM1 et CM2 fabriqueront un montage permettant de transformer l'eau de mer en eau douce.

Les élèves de CE2 auront le choix entre la fabrication du chocolat et la transformation de l'eau de mer en eau douce.



API Lucie Aubrac

2/ « Lire pour construire du sens » permettra d'affiner les compétences de lecteur des élèves.

Il y a plusieurs projets de prix littéraires.

- Pour les élèves de CE2 et CM2 : Projet TATOULU se déclinant autour de débats sur les œuvres lues (6 au total),
- Pour les élèves de CE1 : Plumes en herbe,
- Pour les élèves de CP : correspondance avec un agriculteur,
- Pour les élèves de CM1 : Rallye lecture autour du Moyen Age.

3/ « Bien parler pour bien écrire » : mise en place d'ateliers philosophiques.

Les élèves du CP au CE2 vont apprendre à s'exprimer pour mieux communiquer. Ils doivent apprendre à s'écouter et à prendre la parole. Il n'y aura pas nécessairement de traces écrites pour ces élèves-là. La traçabilité se fera essentiellement pour les élèves de cycle 3.

Les enseignants ne seront là que pour recentrer les débats.

Les élèves de CE1 vont participer à des ateliers théâtre, ainsi qu'à de nombreuses manifestations culturelles en partenariat avec le Cinéma Le Central de Colomiers à raison de 3 projections dans le courant de l'année.

Projets divers :

Le projet de Danse à l'école est reconduit pour 1 classe de CM2 et 2 classes de CE2.

Le projet de la chorale sera reconduit mais hors du projet « 1,2,3 Chantons ».

La question des classes transplantées est soulevée par la FCPE :

« Est-ce qu'il serait possible que tous les CM2 puissent partir afin de clôturer leur scolarité en primaire ? »

A cela, le directeur et le corps enseignant ont répondu à l'unanimité que depuis 6 ans les CM2 partent chaque année, et, sur le sujet du coût parfois élevé des séjours, il a été répondu qu'en application du nouveau règlement départemental et également pour une question d'équité « aucun enfant n'est jamais resté sur place pour des raisons financières ». Nous saluons à cette occasion l'intervention régulière du Secours Populaire ainsi que de la coopérative scolaire qui contribuent au financement des séjours pour les familles les plus démunies.

A ce jour, il n'est communiqué aucun projet défini sur les destinations mais des classes transplantées auront certainement lieu.



API Lucie Aubrac

Une Fête de Noël aura lieu le jeudi 17/12/2015 de 16h à 18h30, au cours de laquelle nous seront présentés des chants de Noël interprétés par les élèves (à 17h et 18h).

Cette fête, aux allures de marché de Noël, réunira les associations de parents d'élèves qui tiendront des stands de boissons chaudes, les enfants vendront leurs productions.

➤ Point sur la coopérative scolaire :

A ce jour, la coopérative présente un solde de 12 612,36€.

La vente de photos de classe a rapportée 1900€ l'an dernier.

Cette année, l'intégralité des familles ont participé lors de la collecte de rentrée.

L'API présente ses projets pour l'année 2015-2016 : bourse aux livres, vide grenier, organisation de la fête de fin d'année, vente d'étiquettes pour marquer ses affaires, vente de gâteaux au marché de Colomiers. Tous les bénéfices seront reversés à la coopérative scolaire. Suite à différentes actions menées l'année dernière, l'API a reversé la somme de 2567,50€ à la coopérative scolaire à la rentrée 2015.

➤ Rappels sur les aménagements et travaux :

Lors des épisodes pluvieux, l'eau stagne dans le garage à vélos. Mme MAALEM indique que des travaux auraient été réalisés dans le courant du mois de septembre 2015 mais aucune amélioration n'est constatée.

Elle nous assure que la question sera de nouveau étudiée par les services municipaux.

A la question des stores régulièrement en panne, il est soulevé par Mme MAALEM que 79 interventions ont été réalisées entre les mois de mai et octobre 2015. Le problème est que les électriciens ne peuvent pas intervenir pour des réparations qui relèvent de la garantie de « Parfait achèvement des travaux ».

Le problème des infiltrations par les terrasses est lui aussi de nouveau soulevé.

Un chemin goudronné a été installé depuis la Pujouane mais les autres aménagements sont encore insuffisants pour garantir la sécurité aux abords de l'école.

Des intrusions régulières ayant lieu en dehors du temps scolaire entraînent de nombreuses dégradations des biens de l'école : la porte des toilettes extérieures a été forcée, les vitres ont été vandalisées et les distributeurs de savon ont été détériorés.

Il est également soulevé que plusieurs distributeurs de papier toilette ont été détériorés et remplacés ce qui soulève l'éventualité de leur trop grande fragilité pour une utilisation en milieu scolaire.



API Lucie Aubrac

Il est évoqué également le projet d'équipement numérique de l'école avec pour chaque classe de CM1 et CM2:

- 1 ordinateur élève,
- 1 ordinateur enseignant
- 1 retro projecteur interactif

Ainsi qu'une classe mobile de 8 pc portables.

Les enseignants soulèvent, qu'au vu des effectifs avoisinant les 30 élèves par classe, la classe mobile de 8 postes ne leur sera pas d'une réelle utilité et qu'ils préféreraient voir les fonds investis dans un équipement de base pour l'ensemble des classes.

Mme MAALEM en a pris bonne note et fera le point avec la municipalité.

La séance est levée à 20h15.